

Projet de restructuration de l'entrée du Centre Hospitalier Universitaire - Bilan de la concertation préalable

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : L'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme impose une concertation préalable pour les opérations d'aménagement de nature à modifier le cadre de vie des habitants. Aussi, le 28 septembre 2009, le Conseil Municipal engageait une concertation préalable sur le projet de restructuration de l'entrée du CHU et définissait les modalités selon lesquelles la population allait être informée et consultée sur ce projet.

Le projet de restructuration de l'entrée du CHU vient en accompagnement des projets :

- d'extension du CHU dont les accès doivent être améliorés pour être plus lisibles
- du Transport en Commun en Site Propre qui reliera, sur le tracé de l'Ouest bisontin, les Hauts du Chazal au centre-ville permettant une desserte du Centre Hospitalier Universitaire.

Les nouveaux aménagements permettront par ailleurs la création d'un parking visiteurs redimensionné et à plus long terme la création d'une halte ferroviaire.

Conformément à la délibération d'engagement de la concertation préalable qui définissait les modalités de la concertation :

1 - Un registre a été mis à disposition du public

Un dossier a été mis à disposition du public à la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Besançon le 5 octobre 2009 et clos le 7 mai 2010.

Ce dossier comportait des vues du site à restructurer, ainsi qu'une présentation du contexte et des enjeux de ce site.

Aucune observation n'a été portée sur le registre.

2 - Le projet a été présenté aux Conseils Consultatifs des Habitants

Le projet de restructuration de l'entrée du CHU a par ailleurs été présenté au cours de la réunion des CCH de Planoise et Tilleroyes le 5 mai 2010.

A cette réunion, plusieurs remarques ont été soulevées :

- une passerelle en direction des Tilleroyes pour favoriser les modes doux de déplacement serait intéressante compte tenu de la coupure par la voie ferrée et de la difficulté pour les cycles et les piétons à passer sur le pont existant du boulevard Fleming.

- l'hélistation mériterait un habillage compte tenu de la qualité des traitements prévus sur l'espace public de l'entrée pour minimiser l'impact visuel très important de cet ouvrage.

- afin de favoriser les modes de déplacement par bus, il serait souhaitable de communiquer fortement sur les lignes de desserte du secteur en attendant le Tram.

- le prolongement de la future ligne de bus traversant le site à partir de 2015 est souhaité par le CCH des Tilleroyes en direction de leur quartier.

3 - Une réunion publique a été organisée

La réunion publique a eu lieu le 8 février 2010 à l'Espace Mandela.

Le public était peu nombreux, ce qui traduit la faiblesse des inquiétudes soulevées par le projet. Les discussions ont plutôt porté sur la problématique du stationnement dans le secteur plus large du quartier Haut du Chazal. Sans question particulière sur le sujet à l'ordre du jour.

A l'issue de cette réunion publique, le document présenté a été mis en ligne sur le site internet de la Ville de Besançon - rubrique citoyenneté.

4 - Le correspondant des projets urbains s'est tenu à disposition du public à la Direction urbanisme

Ce dernier n'a reçu aucune demande de renseignement sur ce dossier.

5 - Des articles ont été publiés

Dans le journal «Besançon Votre Ville»

- N° 342 - Janvier 2010

- N° 344 - Mars 2010

Dans l'Est Républicain du 10 février 2010.

La concertation préalable a connu une participation faible de la population. Cette faible participation peut s'expliquer par le peu de riverains concernés directement par les aménagements du site et par l'absence de proximité de zone d'habitat.

Toutefois, si les participants ont globalement bien reçu le projet, les principales remarques ont concerné les liaisons inter-quartiers en mode doux (piéton, cycle, bus) dans le souhait de mieux les relier au centre hospitalier notamment pour les Tilleroyes. Ces remarques seront intégrées dans les aménagements à venir.

La concertation n'a pas soulevé d'objections au projet.

Le présent bilan met fin à cette période de concertation préalable.

Le projet de restructuration de l'entrée du CHU va être finalisé. Les aménagements sont soumis au régime de l'étude d'impact qui fera l'objet d'une enquête publique préalablement à la délivrance d'une autorisation de travaux.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à tirer le bilan de la concertation.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.